



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un-e jeune sur cinq victime de cyberintimidation

Bruxelles, le 18 octobre 2022 – Un-e adulte sur dix utilisant les médias sociaux a déjà été victime de cyberintimidation. Chez les jeunes, ce chiffre est deux fois plus élevé. C'est ce que révèle une recherche de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Les attaques sexistes constituent une grande partie de ce harcèlement en ligne : le sexisme intervient en effet dans un témoignage sur trois.

Dans le cadre de l'enquête nationale sur le sexisme #YouToo?, l'Institut a interrogé les répondant-e-s au sujet de leurs expériences négatives dans les médias sociaux. Les résultats sont déconcertants : un témoignage sur trois fait état de cyberintimidation sexiste. Langage sexiste, stigmatisation du corps ou de la sexualité et même menaces de viol. Tant les femmes que les hommes en sont victimes.

L'âge joue un rôle important. Un-e jeune sur cinq a déjà été victime de cyberintimidation. Les jeunes adolescent-e-s ne semblent pas être suffisamment conscient-e-s des limites de ce qui constitue un comportement acceptable dans l'espace virtuel. Il est clairement nécessaire de faire de la sensibilisation à cet égard.

La recherche montre en outre que de nombreuses personnes ne semblent pas se rendre compte qu'il s'agit souvent de faits punissables. Les personnes en question se laissent emporter dans une discussion, regrettent souvent leurs propos acerbes par la suite et cherchent un moyen de s'excuser. Seule une petite minorité semble considérer les médias sociaux comme une zone de guerre permanente où tout serait permis.

Michel Pasteel, directeur de l'Institut, précise : « *Les répondant-e-s admettent assez facilement qu'ils-elles ont parfois dépassé les bornes en ligne et traité les autres de façon méchante. On semble parfois oublier que derrière notre écran se trouvent de vraies personnes. Le harcèlement en ligne peut avoir un impact négatif important. En outre, les médias sociaux font partie de l'espace public, et ce également du point de vue du droit. Donc, lorsque vous menacez quelqu'un de viol ou que vous partagez les images intimes d'une personne, vous vous rendez coupable de faits punissables.* »

Toute personne qui pense être victime de sexisme ou de discrimination peut contacter gratuitement l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes au 0800/12 800 ou jgvm-iefh.belgium.be.